

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2023-2024



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°45 - publié le 19 juin 2024





COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du 17/06/2024

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement





(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- Responsable FMI : Éric THIVOLLE
- **INFORMATION FMI :**

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres : L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de la rencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.





- Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
- Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr avec laboite officielle de votre club, 15j avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétrées sur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

Procédure ci-dessous

Chapitre I : Correspondant Footclubs

1.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application. Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.



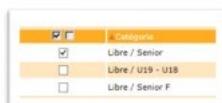
Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

- 1) Créer un compte à l'aide du bouton

- 2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom. Puis cocher la case « **Gestion feuille de match informatisée** ».

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.



- 3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.

- 4) Il ne faut pas oublier de

Remarque :

Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application dans la mesure où il est responsable du paramétrage des accès aux feuilles de club sur la Feuille de match.



Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessous.

- Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal
- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME
- Responsable coupes X BOUVIER et R GIRAUD : Djamel DJEDOU
- Responsable délégation: Éric THIVOLLE
- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Une réunion avec les responsables vétérans aura lieu le jeudi 20 juin à 19h au siège du district Drôme Ardèche. Pour les absents qui souhaiteraient un compte-rendu merci de transmettre votre adresse mail au 06 48 75 81 43

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

La Commission Départementale des Compétitions prononce les accessions et relégations dans les championnats départementaux, saison 2023-24, sous réserves des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Départementale d'Appel (district@drome-ardeche.fff.fr) dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

SENIORS D1	
ACCESSIONS EN R3	RELEGATIONS EN D2
US DAVEZIEUX VIDALON 1 O. SALAISE RHODIA 2 ESPERANCE HOSTUNOISE 1	O. CENTRE ARDECHE 1 FC MONTELIMAR 1 AS BERG HELVIE 1 US PORTES HAUTES CEVENNES 1

SENIORS D2	
ACCESSIONS EN D1	RELEGATIONS EN D3
FC BOURG LES VALENCE 1 US ST JUST ST MARCEL 1 ENTENTE CREST AOUSTE 2	US CHANAS SERRIERES 1 FC HAUTERIVES US GRAND SERRE 1 US DAVEZIEUX VIDALON 2 O. RUOMSOIS 1 FC DIOIS 1 FC CHABEUIL 2



SENIORS D3

ACCESSIONS EN D2	RELEGATIONS EN D4
O. SALAISE RHODIA 3 RC TOURNON TAIN 1 FC PORTOIS 1 US MONTELMAR 2 FC VALENCE 2	AS LA SANNE ST ROMAIN DE SURIEU 1 FC FELINES ST CYR 1 AS GENISSIEUX 1 AS VALENSOLLES 1 FC 540 1 ACE FC 1 FC D'AUVENAS 1 FC DE LA VALDAINE 2 US ST JUST ST MARCEL 2 AJ ST ALBAN D'AY 1

SENIORS D4

ACCESSIONS EN D3	RELEGATIONS EN D5
AS VILLEVOCANCE 1 ES NORD DROME 1 JS SAINT PAUL LES ROMANS 1 AC DE L'ALLET 1 JS LIVRON 1 CO CHATEAUNEUF DU RHÔNE 1 FOOT MONT PILAT 2 C.OM. CHATEAUNEUVOIS 2 FC LARNAGE SERVES 1	ES TREFLE FOOT 1 AS CHAVANAY 4 AS DU DOLON 2 FC PLATEAU ARDECHOIS 2 FC MONTMIRAL PARNANS 1 AS VALENSOLLES 2 EA MONTVENDRE 1 FC PORTOIS 2 FC BAUME MONTSEGUR 1 FC BERZEME 1 US VALS LES BAINS 1 AMS DONATIENNE 3 SA ST AGREVOIS 1

SENIORS D5

ACCESSIONS EN D4

AS ANNONAY 1 ES NORD DROME 2 ES LE LARIS 1 SC ROMANS 1 US BEAUFORTOISE 2 SC BOURG ST ANDEOL 1 AS SUD ARDECHE 3 US MEYSSE 1 AS ST PRIEST 07 1 FC ROYANS VERCORS 1 VALLIS AUREA FOOT 2 FC LARNAGE SERVES 2



CI-DESSOUS LE TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2023/2024

CHAMPIONNATD1									
Début de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Descentes de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
Montées en R3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Descentes en D2	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées de D2	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Fin de saison	12	12	12	12	12	12	12	12	12

CHAMPIONNATD2									
Début de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Descentes de D1	1	2	3	4	4	5	5	6	7
Montées en D1	4	4	4	4	3	3	2	2	2
Descentes en D3	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées de D3	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Fin de saison	24	24	24	24	24	24	24	24	24

CHAMPIONNATD3									
Début de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48
Descentes de D2	3	4	5	6	6	7	7	8	9
Montées en D2	6	6	6	6	5	5	4	4	4
Descentes en D4	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées de D4	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Fin de saison	48	48	48	48	48	48	48	48	48

CHAMPIONNATD4									
Début de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72
Descentes de D3	6	7	8	9	10	11	12	12	13
Montées en D3	9	9	9	9	9	9	9	8	8
Descentes en D5	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées de D5	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Fin de saison	72	72	72	72	72	72	72	72	72

CHAMPIONNATD5									
Descentes de D4	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Montées en D4	12	12	12	12	12	12	12	12	12



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°39

Réunion électronique du 17/ 06 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Tournois autorisés :

OL VALENCE :

U11 le 15 Juin 2024.

SA SAINT AGREVE :

U9, U11, U13, U15 les 22 et 23 Juin 2024.

FC LARNAGE SERVES:

U11 le 22 Juin 2024,

U13 le 22 Juin 2024.

CS CHATEAUNEUF GALAURE :

U7, le 22 Juin 2024.

U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU ACCESSIONS

A l'issue de la saison 2023-24 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U15R2 & U16R2
Accessions de U15 D1
US MONTELIMAR





U15D1
Accessions de U15 D2
FC ANNONAY
FC RHONE VALLEES

U15D2
Accessions de U15 D3
FC MUZOLAIS
US PONT LA ROCHE
ENT CREST AOUSTE
VALLON PONT D'ARC

INFOS DESCENTES :

Les descentes pourront être affichées après la parution des descentes des compétitions gérées par la LAuRA FOOT.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU ACCESSIONS

A l'issue de la saison 2023-24 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U18R2
Accessions de U17 D1
RHONE CRUSSOL FOOT 07

U17D1
Accessions de U15 D2
OL SALAISE RHODIA
Entente USVJ / FCV *

- Soumise à l'article 8 des Règlements Sportifs du District Drôme-Ardèche de Football (page 46/120 du Guide Pratique)

U17D2
Accessions de U15 D3
FC BG LES VALENCE
JS LIVRON

INFOS DESCENTES :

Les descentes pourront être affichées après la parution des descentes des compétitions gérées par la LAuRA FOOT.



U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TABLEAU ACCESSIONS

A l'issue de la saison 2023-24 et sous réserves d'éventuelles procédures en cours :

U20R2
Accessions de U20 D1
RHONE CRUSSOL FOOT 07

U20D1
Accessions de U20D2
BG ST ANDEOL SC
FC ST JEAN MUZOLS

INFOS DESCENTES :

Les descentes pourront être affichées après la parution des descentes des compétitions gérées par la LAuRA FOOT.



COMMISSION DES ARBITRES PROCÈS-VERBAL N° 43

RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL ARBITRE SAISON 2024/2025

La C.D.A. Vous informe qu'un article concernant le renouvellement du Dossier Médical pour la saison 2024/2025 est en ligne depuis cette semaine sur le site internet du District Drôme Ardèche. Vous y trouverez toutes les informations et documents. **Vous devez prendre connaissance du GUIDE PRATIQUE (disponible sur ce même article) pour vous aider à remplir ledit Renouvellement.**

ATTENTION : Cette année pour tout dossier incomplet, le délai pour son réexamen sera de plus d'un mois. Donc nous vous demandons de prendre connaissance du GUIDE PRATIQUE afin de réaliser correctement votre dossier.

Le délai de rigueur est 15 août 2024. Tout arbitre n'ayant pas envoyé son dossier médical à cette date, sera pénalisé d'un (1) point sur son classement saison 2024/2025.

N'ATTENDEZ PAS LA DERNIERE MINUTE.

ASSEMBLEES GENERALES SAISON 2024/2025

La C.D.A. vous informe que les Assemblées Générales de tous tes arbitres (Adultes & Jeunes) se tiendront aux dates suivantes.

Samedi 31 Août 2024. (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 1 – D2 – Assistants District & Ligue

- De 14h00 à 18h30 = D 3 + Les JAD qui souhaitent venir à cette date-là avec une demande au préalable auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant directement au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43"

Samedi 14 Septembre 2024. (Lieu non connu à ce jour)

- De 08h00 à 13h00 = D 4

- De 14h00 à 18h30 = JAD et Rattrapage

Nous vous demandons de prendre vos dispositions dès maintenant car l'Assemblée Générale est **OBLIGATOIRE**. Les arbitres absents en date du 14 Septembre 2024 ne seront pas désignés jusqu'au prochain rattrapage et bien entendu le règlement intérieur sur le retrait de points sera appliqué.

Vous devez impérativement venir à l'A.G. De votre catégorie

Réservez donc dès à présent votre date.

Si toutefois, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez venir à cette date-là, nous vous demandons de faire une demande auprès de la C.D.A, soit par mail "arbitres@drome-ardeche.fff.fr", soit en téléphonant au Président Nicolas BRUNEL au "06 70 31 54 43". Seul le Président pourra donner son accord.

Particularité cette saison : les JAD doivent venir le 14 Septembre après-midi, mais comme mentionné ci-dessus, une demande peut être faite auprès de la C.D.A. soit par mail soit par téléphone.





CANDIDATURE ARBITRE-ASSISTANT POUR LA SAISON 2024/2025

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que tous les arbitres qui officient en seniors et/ou U18 peuvent faire acte de candidature jusqu'au Dimanche 30 juin 2024 (délai de rigueur) en envoyant un mail à l'adresse suivante : arbitres@drome-ardeche.fff.fr

Bien entendu, toutes les candidatures seront ensuite étudiées et validées par le bureau de la C.D.A. Les candidats retenus seront affectés dans la catégorie des Arbitres-Assistants spécifiques du District « District Assistant 2 » pour la saison sportive 2024/2025

CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A. Vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le **lundi 24 Juin 2024** au District et sera diffusé dans la semaine qui suit celui-ci.

COURRIERS DES ARBITRES

- : Courriel nous

COURRIERS DES CLUBS

- : Courriel nous

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT